

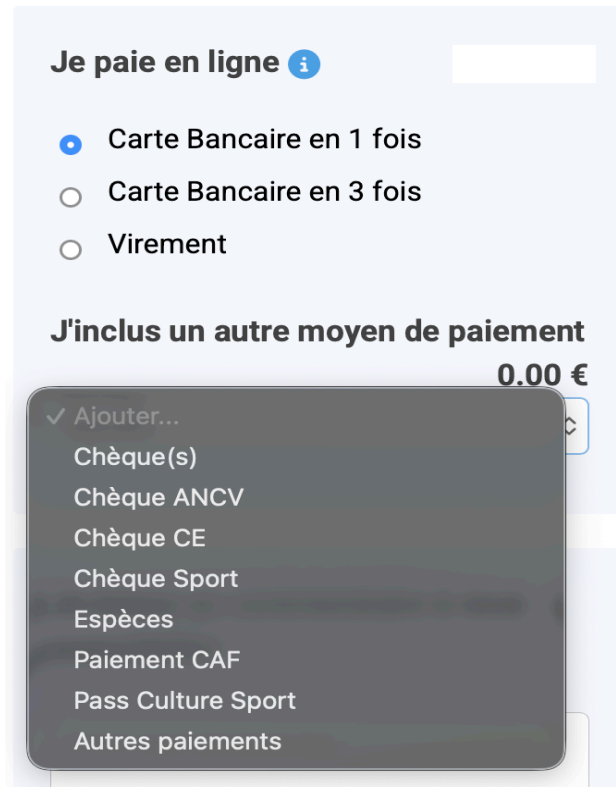
Bonjour

Merci de vous inscrire au Pilates, avant de pratiquer, voici les consignes pour l'inscription :

1. Pour vous inscrire : <https://esnanterre.comiti-sport.fr/>

Choisissez votre (ou vos) cours et cliquer sur « valider mon panier et payer » pour finaliser le

2. Plusieurs modes de paiement possibles :



The screenshot shows a payment section titled "Je paie en ligne" with an information icon. Below it are three radio button options: "Carte Bancaire en 1 fois" (selected), "Carte Bancaire en 3 fois", and "Virement". Underneath is a section "J'inclus un autre moyen de paiement" with a value of "0.00 €". A dropdown menu is open, listing various payment methods: "Ajouter...", "Chèque(s)", "Chèque ANCV", "Chèque CE", "Chèque Sport", "Espèces", "Paieement CAF", "Pass Culture Sport", and "Autres paiements".

o Par carte bancaire, la totalité du règlement (possibilité de payer en 3 fois),

o Par virement (depuis votre espace bancaire en 1 fois)

o Pour règlement par **chèque / espèces / chèques vacances** (et le panachage des modes de paiement est possible) : par courrier postal à ESN-Pilates / 14 avenue du maréchal Joffre / 92000 Nanterre. Possibilité de faire 3 chèques, avec des montants sans centime

3. Certificat médical ou questionnaire santé (voir pages suivantes).

o Attestation à renseigner, signer puis télécharger sous Comiti dans « mon profil » rubrique « espace personnel de documents »

o Questionnaire à renseigner et à conserver (dans le respect du secret médical, ledit questionnaire est strictement personnel)

Les cours reprennent le lundi 9 septembre 2026 et se termineront le vendredi 25 juin 2027.

Nous sommes joignables par mail à : esn.pilates@gmail.com



ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE MAJEUR SAISON

Renouvellement licence compétition FF et adhésion hors compétition En application des articles D.231-1-4 et A.231-2 du Code du Sport.

Qui est concerné ?

L'adhérent présent au sein de l'ESN a présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de sa 1ère inscription.

Quand l'utiliser ?

- * Un certificat médical de moins de 3 mois est OBLIGATOIRE lors de la première inscription à l'ESN en compétition (demande de licence) ou pratique hors compétition.
- * Un certificat médical de moins de 3 mois est OBLIGATOIRE en cas d'arrêt de la pratique compétitive ou non pendant cette période qui doit être continue (changement de club, accident, reprise d'activité, etc.).

Pour quel motif ?

Dans le cadre de la demande de renouvellement d'adhésion au club ou de licence auprès de la fédération française délégataire, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé ci-avant.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence ou mon adhésion hors compétition.

Attestation pour le majeur

SECTION : **FEDERATION :**

* Demande de renouvellement de licence : * Adhésion hors compétition :
*cocher la case correspondante

Je soussigné : Nom et prénom

Date de naissance : N° de tel :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande d'adhésion ou de licence et avoir répondu NON à toutes les questions.

Pour la saison :/.....

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de l'Entente Sportive de Nanterre ne pourra être recherchée.

Fait à

Date

Signature du demandeur majeur



Entente Sportive de Nanterre

Questionnaire de santé pour le MAJEUR en compétition (FF) et hors compétition

S'il y a 1 ou plusieurs réponses OUI, la présentation d'un CM de non contre-indication est OBLIGATOIRE.

Qui est concerné ?

Le licencié majeur adhérent de l'ESN qui demande à la fédération concernée l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

L'adhérent majeur au sein de l'ESN qui souhaite pratiquer hors compétition.

Qui n'est pas concerné ?

Les adhérents ESN licenciés ou non, pratiquant une activité à risque (plongée, boxe, etc.)

* Les dirigeants des sections et activités concernées en informeront leurs adhérents et futurs adhérents.

Qui remplit le questionnaire ?

Le questionnaire ci-dessous est complété par le licencié ou l'adhérent majeur demandeur s'il en est capable. Dans le cas contraire, il est toutefois de la responsabilité de la personne exerçant l'autorité de tutelle de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Comment utiliser les documents ?

- **Le questionnaire de santé est à conserver par l'adhérent licencié ou hors compétition (confidentiel).**
- **L'adhérent, licencié FF ou pratique hors compétition remet au club (dirigeants) l'attestation jointe au présent questionnaire.**
- **Dans tous les cas, l'adhérent à l'ESN conserve la preuve de son certificat médical initial valable 3 ans. Il devra le présenter à la demande de ses dirigeants (section ou club).**

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive ou pratiquer hors compétition.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON		
Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
1/ Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
2/ Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3/ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4/ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5/ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6/ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
7/ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8/ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9/ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du MAJEUR demandeur.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération délégataire et le club d'appartenance, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence ou au club dans le cadre de pratique hors compétition.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.